



CODEV AUNIS



DOSSIER CYCL'AUNIS

OCTOBRE 2021

PRESENTATION

- Plan de l'existant p3
- Note d'intention p4
- Analyse p6
- État des lieux p7
- Préconisations du CODEV de l'Aunis p9
- Conditions de mise en œuvre p11
- Synthèse p13
- Propositions d'itinéraires :
(ces itinéraires proposés bien qu'indicatifs répondent à un besoin recensé. Bien d'autres itinéraires doivent être créés notamment en étoile autour des pôles d'emploi et de scolarité)
- Fiche 1 p14: Itinéraire Aigrefeuille d'Aunis - le Thou gare
- Fiche 2 p15 : Itinéraire Ciré d'Aunis - le Thou gare
- Fiche 3 p16 : Itinéraire Boisse - Surgères
- Fiche 4p17 : Itinéraire La Grange du Commandeur - Courçon
- Fiche 5 p18 : Itinéraire Saint Sauveur d'Aunis - Ferrières
- Fiche 6 p19 : Itinéraire Marans - Charron-Esnandes
- Fiche 7 p20 : Itinéraire Marans - Andilly
- Fiche 8 p 21: Itinéraire Villedoux - Saint Ouen d'Aunis
- Fiche 9 p22 : Itinéraire Saint Georges du Bois - Maizeron

NOTE D'INTENTION

Le CODEV de l'Aunis dans son projet général, présenté aux élus du territoire et validé par eux lors de l'assemblée Générale du 25/01/2018, a proposé de travailler sur la thématique "bien se déplacer" en Aunis.

Dans ce cadre, un chantier a été ouvert depuis quelques années sur les aspects "Mobilité sur le territoire". Dans un souci de réflexion sur l'ensemble de cette thématique, il a été abordé la dimension transport ferroviaire avec le projet de dessertes ferroviaires pour la ligne SNCF "La Roche sur Yon/La Rochelle". Les changements de gouvernances des institutions tant politiques que techniques (état, Région, EPCI, Collectivité local) ont fait que ce dossier a pris beaucoup de retard.

Le 8 avril 2016, un temps de travail ouvert à toutes les communes et au grand public lors d'un forum sur l'accessibilité a mis en évidence un réel besoin d'amélioration de l'existant en termes de prise en compte des Personnes à Mobilité Réduite. A cette occasion, nous avons sollicité l'expertise des services de l'état (DDTM) ainsi que l'association des Paralysés de France.

Notre approche s'inscrit dans une démarche prospective pour mieux appréhender l'avenir de notre territoire et particulièrement en matière de mobilité avoir une vision de type multimodale pour jouer les complémentarités dans un esprit réaliste et économique.

La dimension sociale est également au cœur de nos préoccupations. Cette dimension sociale doit s'articuler avec la dimension économique sur des sujets liés à l'entreprise et au tourisme.



.. Les aménagements réalisés dans le cadre du développement touristique doivent également servir le développement et l'amélioration du vécu quotidien des habitants. (Sujet abordé dans le cadre des ateliers mobilité avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'expertise SRADETT en février/mars 2018).

Si le projet ferroviaire ne doit pas se limiter aux frontières du territoire (Nord CDC Aunis Atlantique) et sud du territoire (CDA La Rochelle), Il nous paraît également essentiel de souhaiter une articulation entre les territoires Aunis SUD, Aunis Atlantique et CDA La Rochelle dans le cadre des liaisons douces et particulièrement sur les déplacements vélos. Une première étude élaborée par le groupe « bien se déplacer » du CODEV a été communiqué aux élus dès la fin 2016.



Le déplacement vélos en circuit dans un cadre touristique de type » randonnée vélo », peut et doit s'articuler et se connecter avec les autres circuits de chaque territoire à l'interne des EPCI et en connexion des autres EPCI (voir à terme le Sud Vendée, la CC Vals de Saintonge, la CA de Rochefort Océan et le département des Deux Sèvres). Les infrastructures nationales ou interrégionales type Véloodyssée et Vélofrancette nous incitent à aller plus loin en ce domaine.

L'aspect multimodal préconisé plus haut sera pertinent pour des liaisons entre certains villages et les haltes ferroviaires actuelles et à venir, ceci dans un souci de sécurisation des cyclistes de tous âges.

Ce sera un levier important pour la dynamique de nos territoires (tourisme, emplois, vie scolaire, déplacements sportifs et culturels).

L'aspect modalité de mise en œuvre peut dans certaines mesures être traité dans le cadre de chantiers d'insertion sociale et professionnelle.

ANALYSE

Le projet CYCL'AUNIS se veut être une réflexion, qui au travers d'une vision complète d'un aménagement en mode de déplacement doux, touche de nombreux secteurs de la vie quotidienne sur notre territoire afin de toujours tendre vers un mieux vivre en AUNIS.

Ces secteurs impactés par cette création sont :

- Le tourisme.
- L'emploi.
- La formation professionnelle
- Le social.
- L'aménagement du territoire.
- La sécurité des déplacements en mode doux.

Cette proposition vient se juxtaposer à une volonté de développement du tourisme sur le nord Charente Maritime de la part du Département qui entend exploiter touristiquement le Marais Poitevin. Il développe des partenariats avec la Vendée et les Deux-Sèvres autour du projet de tourisme fluviale. Il s'agit de proposer une navigation sur la Sèvre (de Niort à Marans voire La Rochelle), sur le Jeune et la Vieille Autize et sur le canal du Mignon tout en valorisant des haltes nautiques et les activités terrestres qui s'y rattachent:

randonnées, cyclotourisme, patrimoine dans un esprit de slow tourisme. D'autre part, le Département souhaite étoffer son schéma départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée. Ainsi il souhaite finaliser les grands itinéraires européens que sont la Vélodyssée (tronçon manquant au niveau de Charron) qui peut relier la Vélofrancette, il souhaite homologuer G.R une voie secondaire du chemin de Compostelle (La Ronde à Saint Jean d'Angély via Surgères), il est prêt à constituer un réseau de boucles locales à échelle intercommunale, à développer le label "accueil vélo".

Le projet CYCL'AUNIS pourrait ainsi bénéficier de la proximité et de la publicité de cette volonté du Département et ainsi gagner en potentialité d'attractivité.

ETAT DES LIEUX



Les itinéraires vélos repérés ne permettent pas d'attirer et de conserver les cyclotouristes sur notre territoire ni de proposer des itinéraires de déplacement quotidiens intéressants pour les habitants.

Si on excepte les grands circuits cyclotouristes telles la Véloodyssée et la Vélofrancette et quelques petits parcours, situés dans le Marais, qui s'y rattachent, l'Aunis Atlantique ne propose aucun parcours significatif.

En Aunis Sud, il existe plusieurs boucles qui, si elles étaient reliées entre elles et aux territoires voisins, pourraient répondre à ce double défi de répondre au besoin des habitants et à l'attrait touristique. De plus, la couverture de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes passe par l'augmentation de leur nombre et la nécessité de trouver les meilleures jonctions possibles avec les territoires environnants situés en et hors Aunis voire hors département.

D'autre part il existe peu de professionnels installés sur le territoire attaché à la vente, à la location et à la réparation des cycles et des pièces détachées pour cycles. On en trouve à Aigrefeuille d'Aunis, à Marans et Charron mais ceux-ci ne proposent pas tous les services et certains d'entre eux sont en attente urgente de reprise d'activité. Pourtant la présence de tels artisans participerait activement au développement de ce type de déplacement qui aujourd'hui contraint les amateurs à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour l'entretien de leur matériel ou trouver les pièces détachées.

Les itinéraires cyclos répertoriés ne proposent pas suffisamment de points d'arrêt et/ou d'aires de pique-nique pas plus qu'ils ne proposent de points d'eau, deux éléments indispensables à l'attrait touristique. D'autre part l'absence de parkings sécurisés pour cycles est cause de non utilisation du déplacement en mode doux au quotidien

Le repérage sur le terrain est en partie à revoir, uniformisation et implantation judicieuse, celui-ci doit être facilement identifiable par tous.

Actuellement, un travail est mené par la Communauté de Communes Aunis Sud en collaboration avec l'office du Marais Poitevin (OTAMP) pour améliorer le côté touristique. Nos propositions pour ce territoire doivent donc se porter sur l'articulation des déplacements quotidiens complémentaires aux itinéraires existants et en prévision. Nos interventions à ce sujet passent par notre contribution aux réunions du contrat de ruralité et de la commission tourisme de la CdC Aunis Sud qui étudie son schéma vélo.

Pour ce qui concerne la Communauté de Communes Aunis Atlantique, une première démarche a été engagée au travers d'un comité consultatif citoyen se résumant à quelques réunions dans lesquelles nous avons apporté nos préconisations. Le club vélo a commencé à proposer une étude ainsi que quelques réunions en présentiel puis en distanciel au cours de l'année 2020 et début 2021, mais le responsable de ce dossier est parti, nous n'avons plus aucune nouvelle de l'avancement des travaux ni si ces derniers se poursuivent. Ce territoire, le moins bien doté en dehors de la Vélodyssée et de la Vélofrancette qui le traversent, représente pourtant la porte d'entrée de l'Aunis la plus facilement identifiable avec son accès sur les deux grands circuits cités précédemment ainsi que par sa large ouverture sur le Marais Poitevin.



PRÉCONISATIONS DU CODEV DE L'AUNIS

Permettre aux résidents de pouvoir profiter de pistes de déplacement en mode doux pour leurs activités quotidiennes.

Relier entre elles toutes les voies cyclables, tant urbaines et à vocation utilitaire que les voies situées en campagne et à vocation touristique, existantes afin de créer un réseau cyclable complet interne aux deux Communautés De Communes d'AUNIS. Cette mise en relation devra passer par des réhabilitations voire des créations de pistes pour les lieux qui en sont dépourvus.

Proposer un réseau cyclable capable de capter et de retenir les touristes sur nos territoires en permettant la découverte architecturale de nos sites urbanisés et le charme et la diversité de nos zones rurales.

Profiter de la position géographique idéale au sein du Pôle Métropolitain Centre Atlantique pour ouvrir notre territoire aux territoires voisins, Communautés de Communes, Communauté d'Agglos et Départements voisins.

Intégrer dès maintenant, dans les réflexions, les nouvelles technologies du monde cycliste et notamment l'utilisation des vélos cargo et des vélos à hydrogène afin de répondre aux besoins qui ne seront sans doute pas longs émerger ainsi qu'aux futurs critères environnementaux de déplacements à empreinte carbone nulle.



Apporter, au travers de contractualisations, des aides à la formation et à l'installation de professionnels des deux roues. Ces derniers proposeraient des services de location, vente et réparation voire de réparation itinérante afin de toucher le public éloigné des centres de réparation

Installer des parkings à vélos sécurisés type vélo box aux aires de covoiturages, aux centres villes ainsi qu'aux abords des gares routières et ferroviaires

Sécuriser les cheminements vélos notamment par l'adaptation de leur largeur aux vélos cargos, par l'éclairage des itinéraires affectés aux trajets quotidiens. Ainsi que le renforcement de la signalétique reprise dans le code de la route d'autant plus que les vélos à hydrogène permettent de circuler plus vite que les vélos traditionnels.

Proposer d'une part une brochure et d'autre part une appli pour smartphone qui reprendrait tous les itinéraires locaux affectés aux déplacements en mode doux qui indiquerait les points d'eau, les points d'arrêt, les aires de pique-nique voire les gîtes se trouvant sur les parcours.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Pour les résidents, l'urgence réside dans la prise en compte dans les documents d'aménagements du territoire (PLUI, PADD, SCOT) de l'indispensable rapprochement entre les lieux de vie et les lieux d'étude et de travail.

La captation des touristes ainsi que le service aux résidents passent par :

- La mise en relation du réseau CYCL'AUNIS avec la Vélodyssée et la Vélo Francette.
- La mise en relation du réseau CYCL'AUNIS avec les réseaux des Communautés de Communes voisines et du département des Deux Sèvres
- L'établissement de liaisons avec les gares et les points de desserte par transport collectif du territoire.

La conservation des touristes sur le territoire passe par une offre locale, positionnée à proximité immédiate des itinéraires cyclables, de lieux de repos et des services annexes qui y sont associés.

La réussite d'un tel projet, tel que nous l'envisageons, implique une réelle volonté politique mais aussi la participation de nombreux acteurs :



- Les deux Communautés De Communes de l'AUNIS.
- L'Office de Tourisme.
- Les Communes.
- Les Centres sociaux.
- La DDTM
- Le lycée du bois de SURGERES.
- Les Associations cyclistes et cyclotouristes.



Les Communautés de Communes de l'AUNIS sont les instances décisionnaires et financières d'un tel projet, la prise en compte d'un tel projet passe inévitablement par son inscription dans les différents plans d'aménagement du territoire (PLU, PADD, SCOT..). Ces dernières peuvent compter sur l'aide du Département qui prévoit une aide de 30% pour l'aménagement de deux circuits cyclables dans chaque EPCI. L'Office de Tourisme, de par sa connaissance du territoire, est un précieux indicateur des lieux à mettre en évidence et se trouve être le mieux à même à créer la relation entre le Marais Poitevin, la mer, la campagne, les monuments et sites caractéristiques et les lieux d'arrivée des touristes.

Les Communes intéressées sont les plus aptes à déterminer les lieux de passage sur leur territoire en fonction de leur plan d'aménagement et de leur désir de desservir tel ou tel endroit ou monument de leur commune, mais aussi à connaître les besoins de déplacements quotidiens, en mode doux, de leurs administrés.

Les Centres Sociaux pourraient être appelés à mettre en place des chantiers d'insertion qui permettraient, d'une part de remettre sur le chemin de l'emploi voire de la resocialisation des personnes se retrouvant en marge de la société active en les attachant à la création ou à la réfection de pistes inexistantes ou en état d'abandon.

La DDTM pourrait aider à mener la réflexion de la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite

Le lycée du bois de SURGERES pourrait, si les règlements le permettent, fabriquer un pancartage qui serait identique sur toute l'étendue de ce réseau.

Les Associations cyclistes et cyclotouristes devront être consultées pour exprimer leur avis en matière de tracé et de sécurisation des pistes.

SYNTHESE



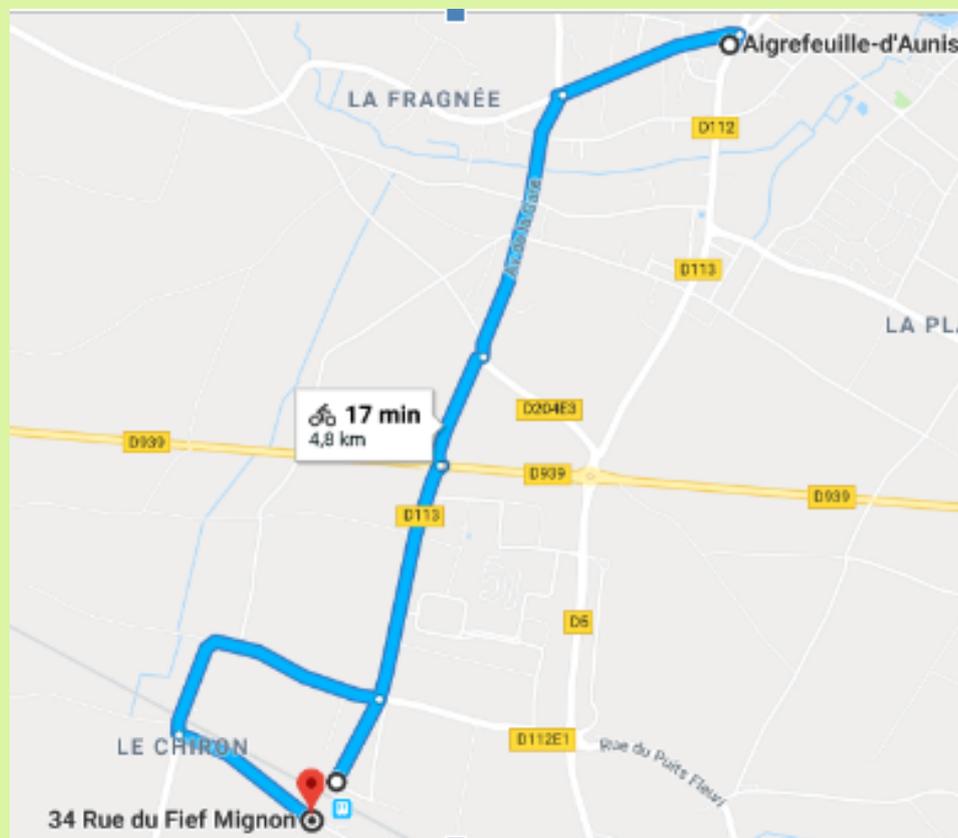
On découvre, en y regardant de près, que ce projet engage une dynamique qui peut, outre l'insertion, qui s'avérerait utile à toute une population fragile et économique pour les Communauté De Communes d'Aunis, être vecteur :

- De créations d'emplois tant il sera nécessaire de disposer, pour accompagner ce projet, d'entreprises capables d'offrir un service de location et de réparation de vélos et de disposer le long de ce réseau d'une offre d'hébergement, de restauration et de services adaptés, sachant que le touriste à vélo est celui qui dépense le plus sur son lieu de passage ou de séjour.
- De développement touristique local.
- D'inflexion des déplacements vers un mode doux en site urbain.
- D'une autre vision du territoire tant pour les résidents que pour les touristes pour qui, en grande majorité, l'Aunis n'est qu'un lieu de passage pour rejoindre le littoral.
- De revitalisation d'un espace rural totalement oublié dans les orientations nationales d'aménagement du territoire.
- D'inflexion des comportements vers un mieux environnemental, peu, voire très peu appliqué sur le terrain.
- De complémentarité sociétale où quand le loisir ou le besoin quotidien des uns peut faire avancer le statut social des autres.

Un tel projet, même s'il nécessite un financement de départ, permet d'envisager un retour sur investissement non négligeable pour le territoire puisque créations d'emplois, augmentation de la fréquentation touristique et défense de l'environnement convergent vers la volonté recherchée par le Conseil de Développement de « bien vivre en Aunis ».

FICHE 1 ITINÉRAIRE CYCLABLE

AIGREFEUILLE D'AUNIS—LE THOU GARE

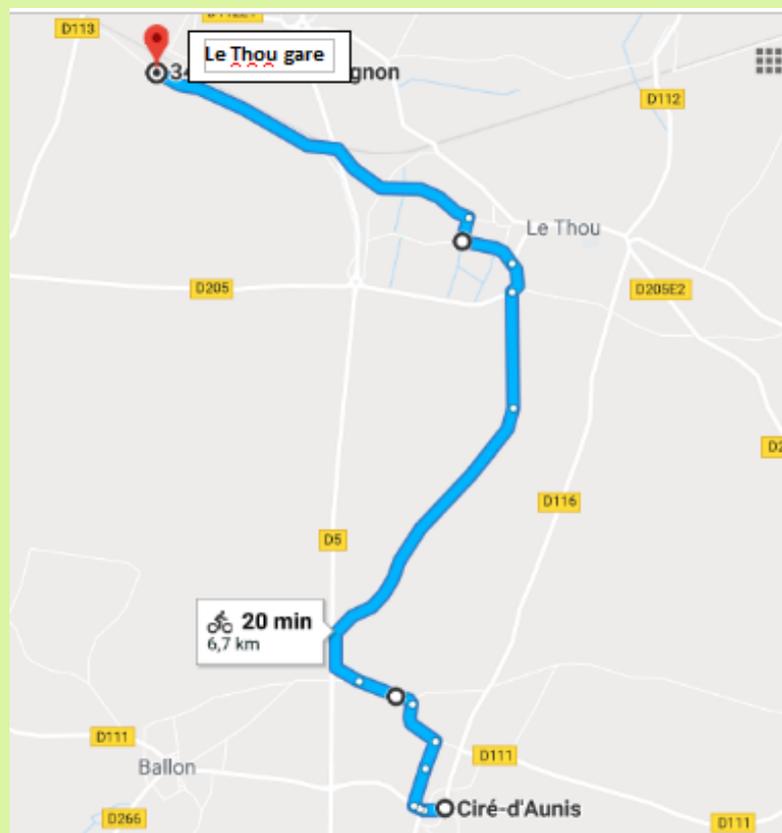


Cet itinéraire présente le double intérêt de donner la possibilité aux habitants d'Aigrefeuille d'Aunis de rejoindre la Gare du Thou pour leurs déplacements quotidiens et de servir d'itinéraire de liaison, en continuité de l'itinéraire Ciré d'Aunis la Gare du Thou, entre la nouvelle boucle d'Aigrefeuille d'Aunis et la nouvelle boucle de Ciré d'Aunis prévues par la commission tourisme, à condition de la dévier par le Chiron pour la traversée des voies ferrées.

Pour créer cet itinéraire, le problème majeur est la mise en place d'une passerelle ou d'un souterrain piétons et cyclos permettant de traverser la D939 où la circulation motorisée intense et rapide ne permet pas la traversée à niveau.

FICHE 2 ITINÉRAIRE CYCLABLE

CIRÉ D'AUNIS—LE THOU GARE



Cet itinéraire présente le double intérêt d'offrir un tracé sécurisé permettant aux habitants de Ciré d'Aunis de rejoindre, pour leurs besoins quotidiens, leur domicile à la gare du Thou et d'autre part de relier, en continuité avec l'itinéraire Aigrefeuille d'Aunis le Thou gare, les deux nouvelles boucles cyclistes d'Aigrefeuille d'Aunis et de Ciré d'Aunis.

Le passage par la D5 est absolument à ignorer car la circulation motorisée y est trop conséquente et trop rapide.

Le passage par la Preuille paraît être la meilleure solution à la condition de restreindre la circulation automobile en ne l'ouvrant qu'aux riverains et en mettant en place une limitation de vitesse notamment aux endroits les plus sinueux.

La traversée de la D5 se fait par le passage inférieur près de Charmeneuil.

FICHE 3 ITINÉRAIRE CYCLABLE

BOISSE-SURGERES



Cet itinéraire a pour objets à la fois d'offrir une relation, utilisable au quotidien, en mode doux, entre Boisseuil et Surgères et de relier la boucle du Mignon à Surgères par ce trajet.

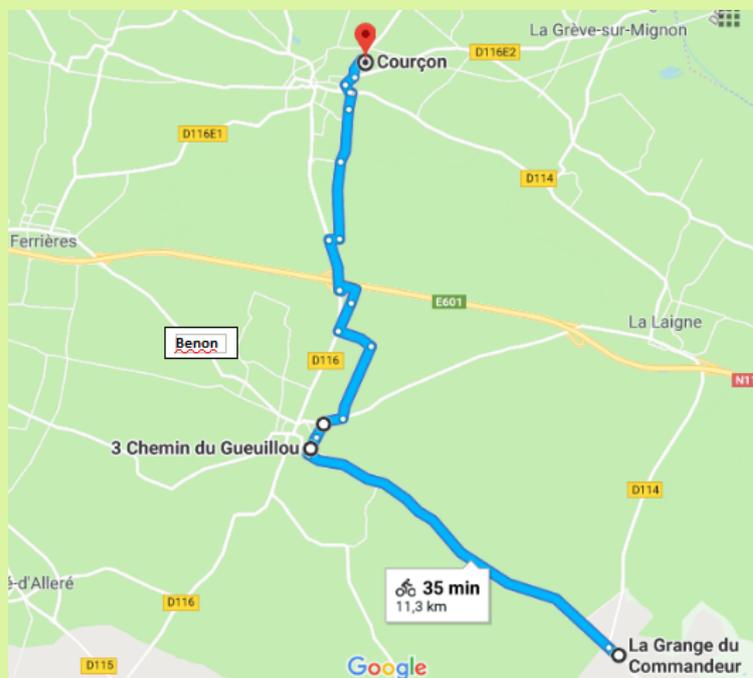
Afin d'assurer la sécurité des cyclistes, ce tracé passe par une majorité de chemins blancs qui vont nécessiter, sur une petite partie du parcours, une mise à niveau du sol qui est trop meuble par temps humide.

En partant de Boisse, rejoindre la rue de coin joyeux à Boisseuil puis aller à Maizeron par le chemin des petits prés. Ensuite en partant du chemin des aubépines une succession de chemins blancs continus mènent à l'entrée de Surgères sur la D939bis qu'il suffit de suivre par la piste latérale jusqu'à la gendarmerie pour rejoindre le centre ville par le passage entre la rue aimé Césaire et la rue Jacques Brel.

Il apparaît indispensable de créer un parking à vélos en centre ville de Surgères.

FICHE 4 ITINÉRAIRE CYCLABLE

LA GRANGE DE COMMANDEUR-COURÇON



Cet itinéraire répond au double objectif d'offrir une liaison quotidienne aux habitants de Benon en direction de Courçon et de permettre une jonction entre les boucles touristiques existantes en Aunis Sud et les circuits touristiques existants en Aunis Atlantique et particulièrement la Vélofrancette.

En partant de la Grange du Commandeur, suivre le D206 jusqu'à Benon puis rejoindre la rue des éprincharde qui débouche sur la D116. A partir de ce point il est impossible d'éviter, dans l'état actuel des infrastructures, d'utiliser cette départementale dangereuse pour les deux roues.

Il est absolument nécessaire de sécuriser la circulation des cyclistes sur environ 600 mètres, puis aménager le chemin forestier qui mène à la rue de la garenne à Courçon et qui est longitudinal à la départementale (itinéraire repris ci-dessus).

Une alternative serait de créer un passage inférieur sous la N11 aux abords du logis de la forêt pour éviter en totalité la D116.

Il est nécessaire aussi de prévoir:

- Un point d'eau en cours de route qui pourrait se trouver à hauteur du cimetière de Benon.

- Un parking à vélos à Courçon.

FICHE 5 ITINÉRAIRE CYCLABLE

SAINT SAUVEUR D'AUNIS – FERRIÈRES

Pour cet itinéraire, il ne sera présenté aucune cartographie du fait de la modification de circulation prévue très prochainement au croisement de Beaux Vallons sur la Commune de Saint Sauveur d'Aunis

Ce projet de rond point a fait l'objet d'une enquête d'utilité publique au cours de laquelle le Conseil de Développement a émis une observation concernant la sécurisation des déplacements en mode doux pour les cyclistes désirant se rendre de Saint Sauveur d'Aunis vers la zone commerciale de Ferrières.

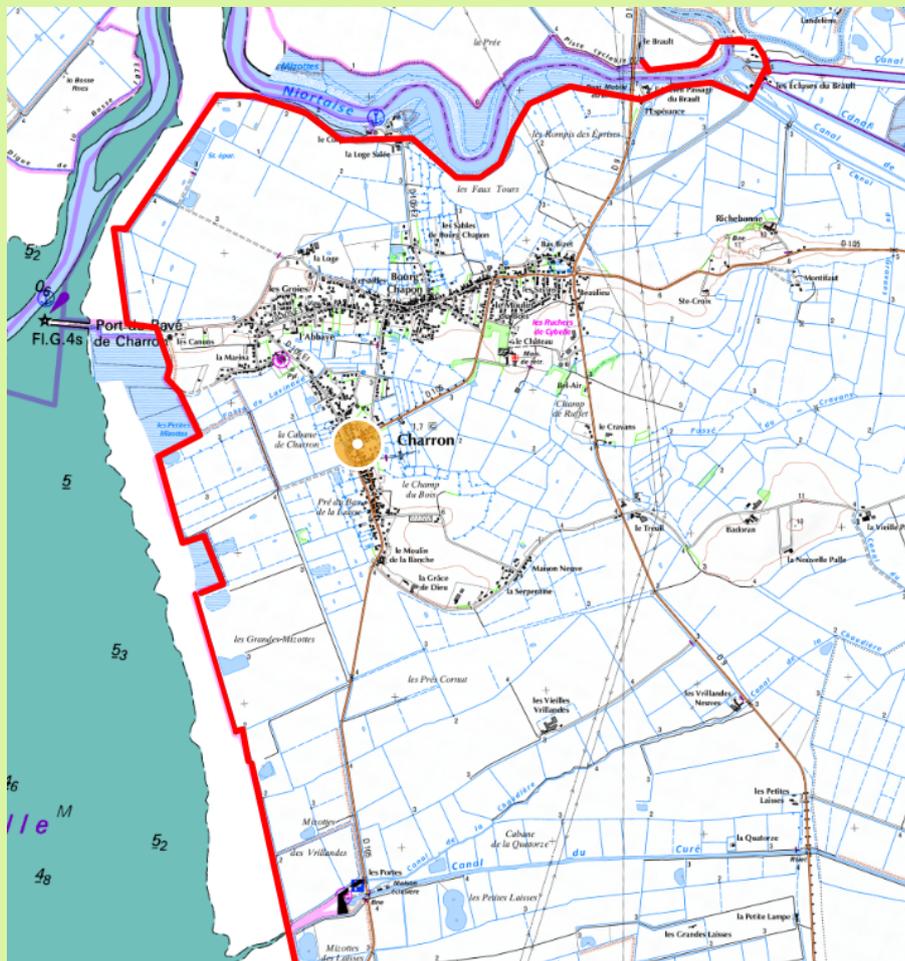
Le résultat de cette enquête ne laisse apparaître aucune modification notoire du projet censée proposer une sécurisation pourtant indispensable de la circulation en mode doux où la fréquentation automobile à cet endroit se combine au manque de visibilité pour augmenter le risque accidentogène pour les cyclistes.

Un itinéraire alternatif peut –être proposé en passant sous la N11 par la rue du stade et la rue de beaux vallons mais il oblige les cyclistes à traverser une zone artisanale au milieu des poids lourds et de plus il reste tout de même la traversée et l'emprunt de la D115 sur une petite partie.

C'est certainement l'itinéraire le plus court abordé dans ce dossier il reste pour autant celui qui présente le plus de dangers.

FICHE 6 ITINÉRAIRE CYCLABLE

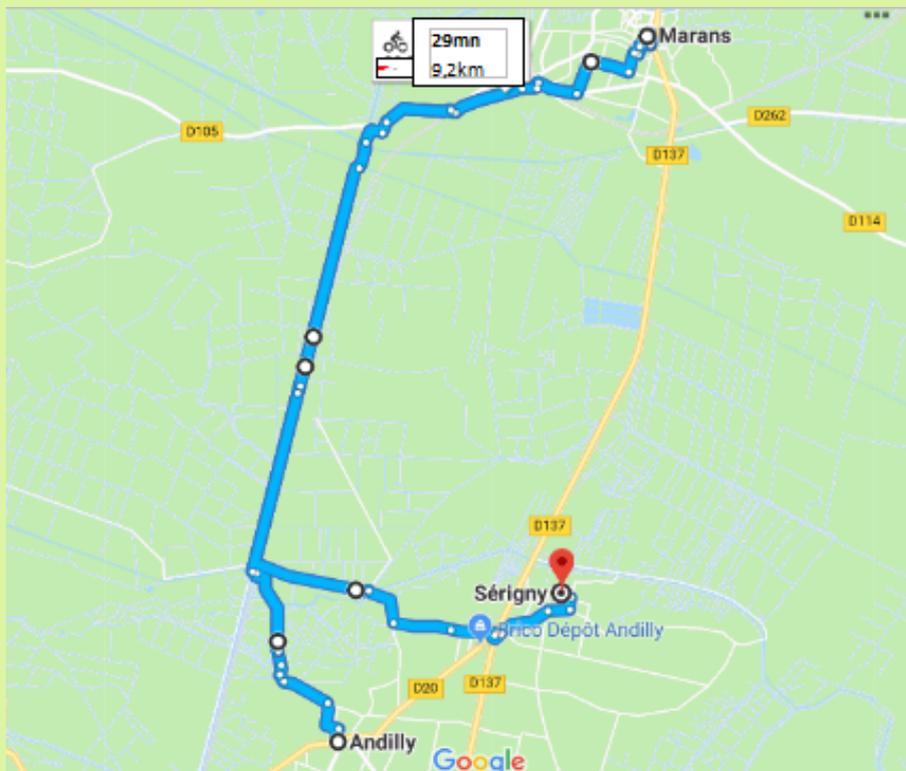
MARANS- CHARRON-ESNANDES



Ce trajet doit permettre de relier CHARRON à MARANS sans emprunter la D105 et la D9 avec la création d'un passage sous le pont du BRAULT. Cet itinéraire venant de la velodyssée rejoint par l'ancien pont les écluses de la sèvres pour deux directions MARANS CHARRON. Il continu ensuite par la digue NORD et la digue Ouest vers ESNANDES. UN circuit par la contre digue Ouest pourra être mis en place lors de sa réalisation.

IFICHE 7 ITINÉRAIRE CYCLABLE

MARANS-ANDILLY



Le but de ce trajet est d'éviter de circuler sur la RD 137 trop dangereuse pour les deux roues au vu de son trafic journalier de plus de 14 000 véhicules / jour en moyenne annuelle avec une proportion importante de poids lourds.

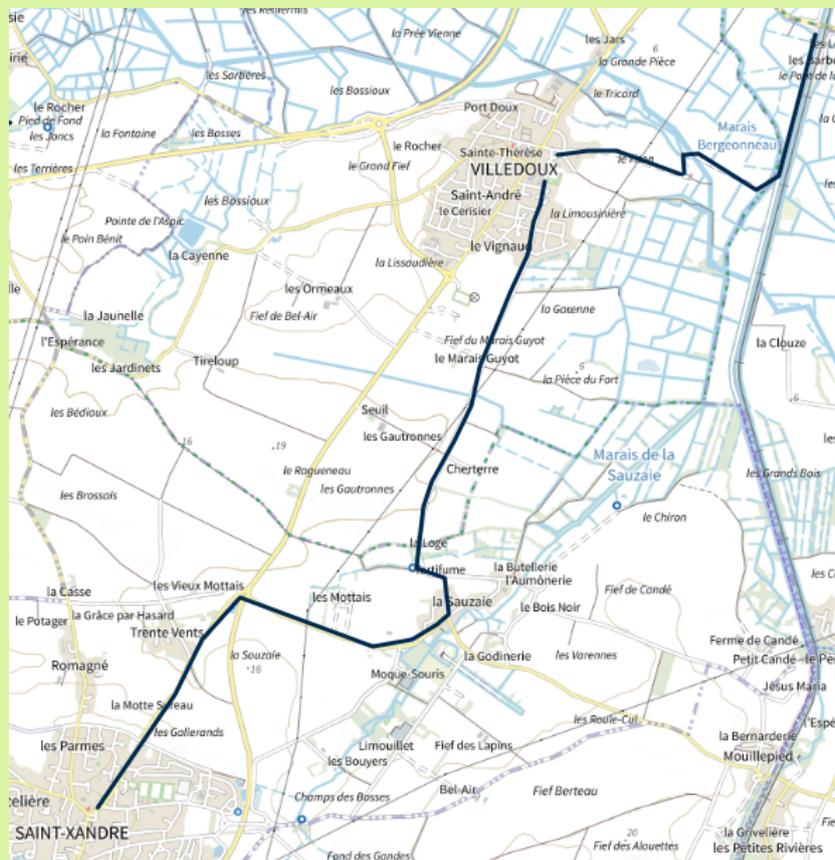
Cet itinéraire permet de relier Andilly en passant par le chemin de hallage le long du canal de Marans à La Rochelle

Il confirme aussi tout l'intérêt de répondre à la demande d'un passage sous la voie ferrée en lieu et place du passage à niveau 131 de Marans qui est supprimé.

Il faudra peut-être envisager la création une bande cyclable le long de la D105 sur environ 500m pour sécuriser les cyclistes.

FICHE 8 ITINÉRAIRE CYCLABLE

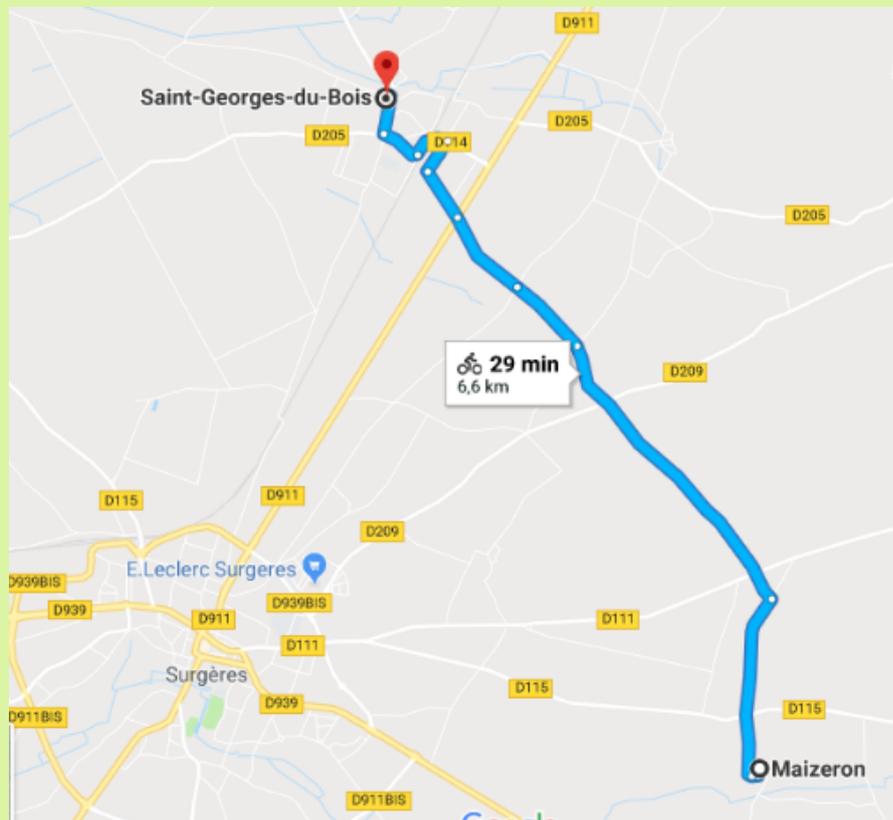
VILLEDoux – SAINT Ouen D'AUNIS



Cette portion débute du centre de St Xandre actuellement stoppé à " trente vent" en direction du Rond Point du " Vieux mottais". Le terre-plein, bas-côté est suffisamment disponible pour un aménagement partagé (piétons- cyclos). Afin d'éviter un aménagement doux sur la RD9 entre St Xandre et Villedoux, il faut un cheminement partagé (voitures, vélos, piétons) du Rond-point du "vieux motais" à la Sauzaie, puis prendre à gauche en direction de "Tartifume", "le marais guyot" et le centre de villedoux par la rue du marais guyot (Cette portion doit faire l'objet d'une négociation dans le cadre du Scot La Rochelle/ Aunis). Pour rejoindre la future gare "des Longeard" à Andilly/ St-Ouen d'Aunis prendre au centre de Villedoux, la rue du Fiton qui descend jusqu'au Marais du fiton et rejoint le canal de Marans/La Rochelle. Ce cheminement est actuellement aménagé et un projet de passerelle (canal/voie ferrée) est actuellement en cours de négociation.

FICHE 9 ITINÉRAIRE CYCLABLE

MAIZERON- SAINT GEORGES DU BOIS



Cet itinéraire est préconisé afin de relier la boucle de la vallée du Curé à la boucle du Mignon.

Cet itinéraire est utilisable dans sa totalité en l'état actuel, seul un pancartage est manquant.